

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D82_2022

Séance du 23.06.2022 – Convocation du 16 juin 2022

Compte rendu affiché le 01.07.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Nicolas PASTY

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence GAGNEUR par Séverine DEJOUX, Odile BALTHAZARD par Anne MOREL, Nasser MESSAÏ par Véronique CHIAVAZZA, Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Convention avec la ville de Genay pour le financement du poste de Coordination du CISPD

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VU l'article L132-4 du Code de la Sécurité Intérieure,
- VU le budget communal
- CONSIDERANT que la coordination du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Neuville-sur-Saône et de Genay est confiée à un agent de la Ville de Neuville, mais que la dimension intercommunale du dispositif justifie un partage équitable des charges afférentes à la mission,
- **DECIDE :**
 - D'ADOPTER la convention de participation financière à la Coordination du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Neuville-sur-Saône et de Genay - ANNEE 2021-2022, jointe en annexe,
 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure relative à la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 juin 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28.06.2022

Publication ou affichage le 28.06.2022

Eric BELLOT, Maire.



Téléphone : 04 72 08 70 00

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

